

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA COMMUNE DE VEAUGUES

Commune de VEAUGUES

ANNEE 2020

N° 4

Publication le 31/07/2020

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 29 juillet 2020

- D2020_07_020 - Budget primitif 2020 – Budget de la commune
- D2020_07_021 - Budget primitif 2020 – Budget eau et assainissement
- D2020_07_022 - Suspension des redevances d'occupation des locaux communaux pendant la période de confinement

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/07/2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 10 | 14 |

| Vote |
|---|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 31/07/2020
Et publication ou notification du
31/07/2020

L'an 2020, le 29 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/07/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/07/2020.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : GIRALDO Ludivine à Mme THIROT Sylvie, MILLÉRIOUX Myriam à M. COLIN Pascal, THOMAS Valérie à Mme LECLERE-PIERRE Christel, M. DOUCET Yann à M. MILLET Jean-Luc

A été nommé secrétaire : M. JOULIN Laurent

D2020_07_020 – Budget primitif 2020 - Budget de la commune

Vu l'article L. 2312 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif Communal 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 700 500,00 € |
| Section d'investissement | 289 700,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif Communal 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/07/2020
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

31, JUL, 2020



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/07/2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 10 | 14 |

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 31/07/2020
Et publication ou notification du
31/07/2020

L'an 2020, le 29 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/07/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/07/2020.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : GIRALDO Ludivine à Mme THIROT Sylvie, MILLÉRIOUX Myriam à M. COLIN Pascal, THOMAS Valérie à Mme LECLERE-PIERRE Christel, M. DOUCET Yann à M. MILLET Jean-Luc

A été nommé secrétaire : M. JOULIN Laurent

D2020_07_021 – Budget primitif 2020 - Budget eau et assainissement

Vu l'article L. 2312 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif Eau et assainissement 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 218 800,00 € |
| Section d'investissement | 994 100,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif Eau et assainissement 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/07/2020
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

31 JUL. 2020



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/07/2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 10 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 31/07/2020
Et publication ou notification du
31/07/2020

L'an 2020, le 29 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/07/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/07/2020.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : GIRALDO Ludivine à Mme THIROT Sylvie, MILLÉRIOUX Myriam à M. COLIN Pascal, THOMAS Valérie à Mme LECLERE-PIERRE Christel, M. DOUCET Yann à M. MILLET Jean-Luc

A été nommé secrétaire : M. JOULIN Laurent

D2020_07_022 – Suspension des redevances d'occupation des locaux communaux pendant la période de confinement

Compte tenu de l'état sanitaire du pays et de la pandémie de COVID 19, monsieur le Maire informe le conseil municipal de la suspension des loyers des locaux communaux pour les mois de mars et avril 2020, pour les entreprises suivantes :

- SCM Cabinet infirmier de Veaugues (360.00 € X 2 mois)
- Mme MILLOT Romane (facturation à la demi-journée de présence)
- Mme MECHIN Solène (facturation à la demi-journée de présence)
- Mme GRANJON Aurélie (facturation à la demi-journée de présence)
- Mme CAILLERET Claire (facturation à la demi-journée de présence)
- Mme BAILLY Audrey (303.00 € X 2 mois)
- M. DESCHELETTE Sylvain (151.13 € X 2 mois)
- ASER (350.00 € X 2 mois)

Monsieur le Maire ajoute que les emplacements de marchés ne seront pas facturés pour le 1er semestre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la suspension des loyers telle qu'indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/07/2020

Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

31 JUIL. 2020

